

L'enseignement spécialisé de type 1

Avant-propos : Il va de soi que le profil que nous proposons ci-après fait état des traits généralement présents chez les sujets de cette population. En effet, il est important de ne pas éluder l'importante hétérogénéité des profils cliniques de ces élèves.

L'enseignement spécialisé de type 1 « répond aux besoins éducatifs et de formation des enfants et des adolescents présentant un retard mental léger »¹.

Selon l'article 8, §1^{er} du décret organisant l'enseignement spécialisé (Fédération Wallonie-Bruxelles, 2004), ce type d'enseignement spécialisé s'adresse aux enfants qui ne peuvent pas être considérés comme ayant uniquement un retard pédagogique et dont l'examen pluridisciplinaire a mis en évidence un développement intellectuel retardé et/ou déficitaire. Les potentialités de ces élèves font que les connaissances scolaires de base ainsi qu'une formation professionnelle leur sont accessibles en vue d'une intégration sociale et professionnelle « normale ».

Plus concrètement, d'après le programme intégré pour l'enseignement spécialisé (Fédération de l'Enseignement Fondamental Catholique (FédEFoC), 2005) ces élèves peuvent être caractérisés par :

- Un quotient intellectuel situé entre 55 et 80 ;
- Un temps de concentration assez court ;
- Une fatigue cognitive survenant rapidement ;
- Des difficultés en ce qui concerne les perceptions, le schéma corporel, la latéralité, le langage, la mémorisation et la motricité ;
- Des capacités d'abstraction limitées entraînant des difficultés dans l'élaboration d'images mentales ainsi que dans le transfert des apprentissages ;
- Un manque d'imagination et des difficultés à faire preuve d'esprit critique ;
- Un grand besoin de repères ;

¹ Décret organisant l'enseignement spécialisé (2004), chapitre II, article 7, §1^{er}, 1^o. En ligne : http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=28737&referant=l04e

- Un manque d'autonomie, des comportements excessifs (agressivité ou inhibition), un manque d'initiative, d'estime de soi.

Les approches pédagogiques préconisées sont de (FédEFoC,2005) :

- Passer par la manipulation et le jeu pour aborder les notions d'apprentissages.
- Faire oraliser l'enfant quant aux démarches et procédures qu'il a utilisées.
- Travailler avec des outils, procédures et référents cohérents, stables tout au long du cursus scolaire afin de donner des repères aux enfants.
- Donner du sens aux activités dans le cadre de projets aboutissant sur une finalité « concrète ». Via ces derniers, veiller à construire et structurer les apprentissages tout en suscitant leur mémorisation et leur transfert.

Libotte D (2015).

Références :

Fédération Wallonie-Bruxelles (2004). Décret organisant l'enseignement spécialisé.

Moniteur belge, 3 mars, p. 42256. En ligne:

http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=28737&referant=l04e.

Fédération de l'enseignement fondamental catholique (2005). Programme intégré pour l'enseignement spécialisé. En ligne,

<http://www.segec.be/Documents/Fedefoc/pedagogique/8typespecialise.pdf>

Libotte D. (2015)